F.F. KARATÉ et disciplines associées

KARATE CLUB 空手道 CHARANTONNAY 38

DOSSIER DE PARTENARIAT

KARATE CLUB CHARANTONNAY 38

SOMMAIRE:

- Présentation du club
  - Les locaux
  - historique du club
  - Les sections
  - Organisation du club

- Actions et manifestations
  - Stages
  - Compétitions
  - Evènements

- Communication
  - Panneau d'affichage au dojo
  - Le site internet
  - Facebook

- Partenariat
  - Présentation
  - Différence entre sponsoring et mécénat : coût réel pour le donateur
  - Les retours envisagés par les partenaires du KCC 38
  - Les projets
  - Nous contacter

Présentation du club

Le KCC 38 est une association loi 1901 ayant pour vocation la pratique du karaté et disciplines associées.

Il est affilié à la FFKaraté, Fédération Française de karaté, comptant plus de 242 000 licenciés.
Le karaté est plus qu'un sport, c'est un art martial qui véhicule des valeurs morales et un code d'éthique.
Le Karaté Français fait figure de référence mondiale depuis plus de 20 ans, que ce soit en technique ou en combat !

Ceci grâce aux résultats de nos athlètes dans les compétitions internationales et au travail de recherche réalisé par les experts Français.

Les Locaux :

Le club de karaté est situé dans l'aire couverte du stade de Charantonnay.

Notre Dojo, facile d'accès et simple à localiser, se trouve à coté du stade de foot de Charantonnay.

Un grand parking est à disposition pour les pratiquants et visiteurs.

La salle de pratique, appelé Dojo, dispose d'une surface de 100 m² de tatamis équipée d'un sac de frappe.

Les locaux comprennent également des vestiaires (hommes et femmes séparés) accompagnés de douches et sanitaires.

Une salle de convivialité d'environ 40 m², donnant sur le auvent de la terrasse extérieure, permet un accueil agréable.

Historique du club :

Le club de karaté de Charantonnay a été fondé en 1988, tout d'abord consacré à la pratique du Yoseikan Budo, l'association portait le nom de AAMC (Association d'arts martiaux de Charantonnay).

En 1991, l'association change de style de karaté pour le Shotokan.

En 1999, Création du dojo actuel. Jusqu'à lors les entrainements avaient lieu dans la salle de fêtes et dans des bâtiments préfabriqués mis à disposition par la mairie.

En 2010, arrivée du professeur actuel, Cyril SERRANO. Création d'une section Body karaté. Le club bénéficie d'un second souffle en passant de 25 adhérents à 97 adhérents.

En 2015, Ouverture d'une section Karaté Défense Training.

Sections du club :

Le KCC 38 évolue avec une moyenne d'environ 80 adhérents répartis dans différentes sections :

- **Baby Karaté 4 - 6 ans :** *environ 12 enfants*

Cours de karaté consacré à l'éveil moteur et cognitif, visant un apprentissage de la latéralisation, la coordination, le respect des règles et les bases du karaté pour les plus jeunes. Stratégie pédagogique ludique utilisant souvent du petit matériel pour favoriser l'apprentissage.

- **Karaté enfant 6 - 9 ans :** *environ 15 enfants*

Cours de karaté marquant les premières bases véritables de la discipline sous tout ses aspects. Séances adaptées à un jeune publique.

- **Karaté enfant 9 - 12 ans :** *environ 11 enfants*

Cours de karaté plus technique et plus sportif adaptés aux pré-adolescents.

- **Karaté ado / adulte :** *environ 16 personnes*

Cours de karaté principalement traditionnel, incluant également régulièrement la pratique jutsu (utilisation de clé et projection) et la compétition kumite et kata.

- **Body karaté :** *environ 34 personnes*

Le Body Karaté est une pratique qui allie des techniques de karaté sur des musiques rythmées qui permettent, au travers de différentes phases (travail cardio, renforcement musculaire, stretching, relaxation) de favoriser la condition physique et le bien être.

- **Karaté Défense Training :** *environ 8 personnes*

*Le Karaté Défense Training est une méthode de défense soumise à ces deux principes : **Réalisme** et **Efficacité** . Elle permet sans aucune connaissance préalable d'envisager sereinement un apprentissage progressif de la self défense.*

Organisation du club :

Le KCC 38 est composé d'un bureau dynamique et motivé :

Président : Sébastien RIVALLAND

Trésorière : Sibylle POUCHET

Secrétaire : Caroline DECOODT

Ce bureau a été élu au sein d'un conseil d'administration de 9 personnes dont ils font également partis :

Christelle Charpentier, Patricia Serrano, Céline Serrano, Sébastien Montmartin, Yann Pinardi et Jérémie Pouchet

Tous adhérents, ils représentent l'association permette une prise de décision collégiale.

Le KCC38 peut aussi compter sur de nombreux membres actifs, venant renforcer les rangs lors des manifestations.

Le professeur actuel : Cyril SERRANO

Né en 1978, ceinture noire 4ème DAN
B.E.E.S 1, Brevet d'état d'éducateur sportif 1er Degré,
D.E.J.E.P.S. , Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
D.I.F, Diplôme d'instructeur Fédéral

Actions et manifestations

Stages :

Le KCC 38 co- organise annuellement un stage de karaté et Body karaté pour les sections ado / adulte karaté et body karaté, avec un club ami de karaté de Pusignan. Ce stage se déroule généralement sur 2 jours à la montagne (Lamoura), et compte une centaine de participants avec certaines années totalisant jusqu'à 130 personnes.

Pour les sections enfants, le KCC 38 a aussi dédié un stage spécifique également sur 2 jours avec un déplacement en car sur le site de Hauteville.

Participation active au stage national d'experts pour la formation continue des professeurs de Montpellier

Participation active au stage national d'experts pour la formation continue des professeurs de Paris

Compétitions :

Le KCC 38 est également présent en compétions, que ce soit lors des championnats départementaux, ligues, France, coupes ou encore amicaux. Les couleurs du club ont brillé à plusieurs reprises sur les divers podiums.

Emilien, champion de France de karaté

Florian, Carolyne et Emilien avec le maire, le président et Philippe.

Le groupe des enfants avancés.

Deux championnes

Les deux petites graines de championnes du KCC 38, Amina et Kim avec leur professeur Cyril.

Deux graines de championnes ont été mises à l'honneur mardi soir, au dojo de l'aire couverte. La présidente, les membres du bureau et le professeur Cyril Serrano félicitaient Amina Afra et Kim Vindret qui représentaient le KCC 38 en catégorie pupille, lors du championnat de ligue Dauphiné-Savoie qui se déroulait à Annonay. Kim remporte une médaille de bronze et Amina se hisse sur la 1re marche du podium et se qualifie ainsi pour la coupe de France qui aura lieu à Paris prochainement.

Amina Afra en coupe de France de karaté

Mardi soir, au dojo de l'aire couverte du stade des Grandes Bruyères, Amina Afra, adhérente du KCC38, catégorie pupille -de 35 kgs, s'entrainait avec son professeur Cyril Serrano. Elle prépare en effet la coupe de France Kumité qui se déroulera ce week-end à Paris.

Evènements:

Le KCC 38 organise et participe également à diverses manifestions.

Le "Karvanal", organisé conjointement avec le club de Pusignan, est un savant mélange entre le carnaval et le karaté, où tous les enfants de 5 ans à 12 ans se rencontrent pour une compétition amicale tous déguisés !

La coupe des rois, une occasion pour les enfants de se mesurer sur un parcours sportif spécial karaté et finir par tirer les rois autour d'une galette.

Le KCC 38 organise également 2 fois par an une brocante à Charantonnay qui attire plusieurs centaines de participants. Cet évènement est très attendu de tous les amateurs de bric à brac.

Communication

Le panneau d'affichage au Dojo :

Nous possédons 2 panneaux pour l'affichage. Un premier se trouvant dans le hall d'entrée desservant la Dojo, les vestiaires, la salle de convivialité et la terrasse d'entrée. Un second dans le Dojo lui même, visible par tous les pratiquants depuis le tatamis.

Ces supports sont utilisés pour l'affichage de toutes les infos légales (règlement intérieur du club, diplômes du professeur, carte professionnelle, etc...), les informations générales sur l'association et les informations ponctuelles sur les stages, évènements ou compétitions à venir.

Le site internet:

Le KCC 38 est également très présent sur le web. Nous possédons un site internet avec un riche contenu et beaucoup de dynamisme.

Les informations sont très régulièrement mises à jour.

Le site est plutôt bien référencé sur google.

C'est plus de 50000 vues.

N'hésitez à le visiter :

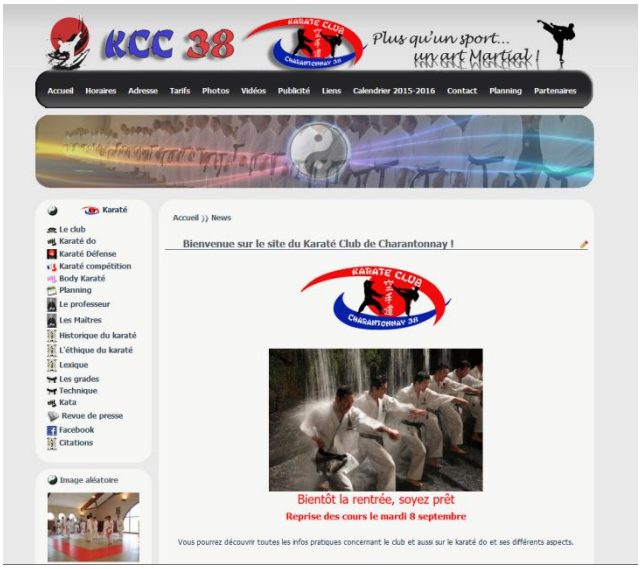

http://kcc38.free.fr

Facebook:

Le KCC 38 publie fréquemment sur son mur les articles du site et diverses informations ou liens utiles.

Il permet notamment de publier des photos instantanées lors des événements. Ainsi tous peuvent suivre en temps réel la vie du club.

Partenariat

Présentation :

L'objectif de ce dossier est de présenter le Karaté Club Charantonnay 38 afin de solliciter une aide financière (ou en nature) de la part d'entreprises désireuses de soutenir notre projet associatif et sportif.

Il s'agit pour le club, de développer des relations avec des partenaires de proximité, dans le but de promouvoir le sport et ses valeurs, et d'étendre son rayonnement dans les villages.

Nous souhaitons, par l'intermédiaire de ce dossier, vous informer sur notre club, vous faire mieux connaitre nos activités et vous soumettre une liste de nos besoins les plus immédiats afin d'établir des bases transparentes, d'une éventuelle coopération.

Pour cela, vous avez deux possibilités soit du mécénat, soit par du sponsoring aussi appelé partenariat.

Différence entre sponsoring et mécénat : coût réel pour le donateur

*Le **mécénat** est défini comme « le **soutien** matériel apporté sans **contrepartie directe** de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. »*

*Le **parrainage** correspond « au **soutien** apporté à une **manifestation**, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en **retirer un bénéfice direct** ».*

*Ainsi, la différence fondamentale résulte de l'absence ou l'existence d'une **contrepartie**.*

*Pour le parrainage, appelé aussi « sponsoring », l'objectif est la promotion **de l'image** du parrain, puisque figurent en « bonne place » son nom, sa marque ou encore son logo. En d'autres termes, le parrainage est assimilable à de la vente d'espaces publicitaires.*

Le Mécenat : Une réduction d'impôt de 60 % (pour les entreprises)

Les versements faits dans le cadre du mécénat ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60% de leur montant. Cette réduction est toutefois plafonnée : les versements sont pris en compte dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes de l'entreprise donatrice. Lorsque les versements dépassent le plafond de 0,5 %, l'excédent peut être déduit sur les cinq exercices suivants et ouvre droit à la même réduction d'impôt.

***Nota** : le taux de réduction est de 66% pour les particuliers*

Modalités de la déduction

*L'entreprise donatrice doit déclarer le montant de la réduction d'impôt sur l'imprimé Cerfa n°15252*01 (rubrique Réduction d'impôt en faveur du mécénat) en annexe à la télé-déclaration de résultats.*

*Cet envoi dispense l'entreprise de déposer le Cerfa n°12386*08 qui peut cependant servir de fiche de calcul.*

Si l'entreprise a effectué son don sous forme de mécénat en nature ou de compétence, en contribuant avec des moyens (produits ou services), cette contribution est alors valorisée au prix de revient, ou à la valeur nette comptable pour les éléments inscrits à l'actif de l'entreprise.

source : http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F22263.xhtml#N101D3

Le Sponsoring :

Les dépenses de parrainage sont déductibles des résultats imposables de l'entreprise dès lors qu'elles sont « exposées dans l'intérêt direct de l'exploitation ».
Selon l'administration fiscale, cette condition est considérée comme remplie lorsque :

- l'identification de l'entreprise qui entend promouvoir son image de marque est assurée quel que soit le support utilisé (affiches, annonces de presse, effets médiatiques...),

- les dépenses engagées sont en rapport avec l'avantage attendu par l'entreprise. Celle-ci doit ainsi être en mesure de justifier que les dépenses engagées dans une opération de parrainage ne sont pas excessives au regard de l'importance de la contrepartie attendue.

Les recettes de parrainage sont des prestations publicitaires qui doivent faire l'objet d'une facture de l'organisme bénéficiaire au parrain. La somme sera donc une recette lucrative pour l'organisme bénéficiaire. Pour mémoire, ce sera une dépense commerciale déductible de ses charges pour l'entreprise.

Par exemple, je finance la réalisation d'une banderole à l'effigie de l'association qui comporte également le nom et le logo de mon entreprise pouvant potentiellement avoir des retombées commerciales.
Les coûts engagés sont dans ce cas, entièrement déductibles de l'imposition.

Les retours envisagés par les partenaires du KCC 38 :

Que peut offrir le Karaté Club Charantonnay 38 ?

LA VISIBILITE

80 adhérents en moyenne et leurs familles sont de passage chaque semaine dans les locaux.
C'est aussi une visibilité par toutes les autres personnes fréquentant l'équipement, ainsi que les autres associations utilisant le local. A savoir, un club de foot, 2 clubs de Full contact, un club de gymnastique, et tous leurs publics.
Ce qui totalise plusieurs centaines de personnes.
Le planning d'occupation du bâtiment est complet toute la semaine et le week end.

A cela, il convient d'ajouter:

- les visiteurs de notre site internet

http://kcc38.free.fr

qui totalise à ce jour plus de 40000 vues.

Une page dédiée au partenariat est mise en ligne avec une publicité visuelle de votre société et un lien vers votre site qui boostera également votre référencement.

Une galerie à défilement de tous nos partenaires sera mise en place sur notre page d'accueil.

*- **Facebook** est aussi un média actuel très utilisé pour la communication.*
Nous partageons liens et informations commerciales sur votre entreprise.

Que peut en attendre le partenaire?

LA NOTORIETE

*- **Conserver une visibilité** auprès de ses clients de proximité existants.*

*- **Accroitre votre notoriété** grâce à nos outils de communication (Site internet, Facebook, affichage sur site et lors des manifestions, événements, ainsi que sur nos supports de communications de type affiches, flyers, calendrier, etc...)*

*- **Etendre votre rayonnement** auprès de nouveaux clients potentiels extérieurs venant aux abords du site*

*- **Démontrer votre investissement** dans la vie locale auprès des pouvoirs publics.*

*- **Motiver son personnel** et l'amener à développer un esprit d'équipe en s'identifiant à leur ville et leurs communes environnantes.*

*- **Communiquer à vos clients et vos partenaires**, que votre société partage les mêmes valeurs fortes que le karaté, à savoir:*

Dynamisme, Ethique, Respect.

En sponsorisant le Karaté Club Charantonnay 38, vous apporterez une contribution qui sera investie en totalité dans des projets concrets, au profit des pratiquants et de leurs accompagnants (parents, familles ou amis) afin de créer un environnement agréable et sympathique.

Les projets :

Le sponsoring ou le mécénat sportif s'inscrivent aujourd'hui comme un outil privilégié pour accroître la visibilité d'une entreprise ou consolider sa notoriété locale.

Le développement et la qualité des enseignements passent aussi par un renouvèlement du matériel qui s'use avec le temps. Notamment, le renouvellement des tatamis, l'achat de boucliers de frappe, armes d'entrainements (couteaux, bâtons, boken, etc...), mais aussi du matériel pédagogique (plots, élastiques, cerceaux, cibles, lests, etc...)

Cela passe aussi par des prises en charge du club pour réduire la part participative des adhérents lors des stages organisés par le club (participation pour le frais de déplacement, hébergement, cotisation de stage, ect...)

Ce pécule nous permet d'améliorer la qualité de l'enseignement et de développer notre association aux profits de ses adhérents.

Nous contacter :

Si vous êtes intéressés pour associer l'image de votre entreprise à celle du Karaté Club Charantonnay 38 en devenant un de nos partenaires, vous pouvez contacter directement l'association ou un membre du bureau.

KCC 38 : kcc38.charantonnay@gmail.com

Le président : Sébastien RIVALLAND

Email : rivalland.sebastien@yahoo.fr Tel : 06.60.25.52.59

La secrétaire: Caroline DECOODT

Email : Decoodt.caroline@yahoo.fr Tel : 06.68.77.98.33

Le professeur : Cyril SERRANO

Email : serrano.archi@gmail.com Tel : 06.12.67.50.29

DEVENEZ NOTRE PARTENAIRE

SOUTENEZ LE KARATE CLUB CHARANTONNAY 38